



**En ligne sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**  
**ou à l'Hôtel de ville ou dans les Relais Mairie sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 17h sauf le mardi de 9h à 12h30**

**Documents à fournir (originaux et photocopies)**

- Formulaire Cerfa n°12669\*02 (disponible en mairie ou sur [internet](http://internet))
  - Carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans)
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur
- Pour ajouter un nom d'usage ou en cas de changement de nom :**
- Acte de mariage ou Acte de naissance de moins de 3 mois

**Cas particulier : Inscription d'un jeune âgé de moins de 26 ans, habitant chez ses parents**

- Formulaire Cerfa n°12669\*02 (disponible en mairie ou sur [internet](http://internet))
- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans)
- Livret de famille (page parents + enfant) OU acte de naissance
- Titre d'identité du parent
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du parent

**Cas particulier : Inscription d'une personne hébergée chez un tiers (également jeune âgé de moins de 26 ans)**

- Formulaire Cerfa n°12669\*02 (disponible en mairie ou sur [internet](http://internet))
- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans)
- Attestation hébergement (datée et signée) de moins de 3 mois
- Titre d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
- Justificatif d'attache communale de la personne hébergée (facture portable, fiche de paie, certificat de scolarité, attestation assurance maladie, mutuelle, CAF, relevé de compte bancaire) datant de moins de 3 mois

**Cas particulier : Inscription d'un ressortissant d'un état membre de l'union européenne**

- Formulaire Cerfa n°12670\*02 pour les élections municipales (disponible en mairie ou sur [internet](http://internet))
- Formulaire Cerfa n°12671\*02 pour les élections européennes (disponible en mairie ou sur [internet](http://internet))
- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur
- Déclaration sur l'honneur indiquant sa nationalité, son adresse à Créteil et indiquant ne pas être déchu du droit de vote dans l'Etat dont il est ressortissant.

**Les justificatifs de domicile les plus courant**

- Attestation ou facture d'organismes de distribution d'eau, d'assurance habitation, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe / internet (les factures de téléphones portables ne sont pas valables sauf en cas d'hébergement)
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Quittance de loyer non manuscrite et non faite par un particulier
- Charges de copropriété

**Ne sont pas acceptés :**

- Factures de téléphones portables, factures de consommation (FNAC, Amazon...) ou établies par la mairie (crèche, périscolaire...)
- Quittances de loyer manuscrites, établies par un particulier où établies sur un papier sans en-tête
- Échéanciers